

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – COMMISSION *Données* DU CNIG DU 31/03/2015

Objet : Réunion de la commission *Données* du CNIG du 31/03/2015.

Ordre du jour :

1. Etat d'avancement des travaux sur le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) :
 - a. Point technique sur les spécifications du PCRS après l'appel à commentaires clos depuis le 13 mars,
 - b. Point gouvernance : projet de protocole national d'accord.
2. La Base Adresse Nationale (BAN) : état des lieux, avancées concrètes, techniques et organisationnelles depuis les annonces de l'automne dernier, place du CNIG dans le dispositif.

Documents joints :

- Les présentations, films et accès au site de la BAN sont ici :
http://cnig.gouv.fr/?page_id=640

Prochaine réunion de la commission :

- Le jeudi **18 juin 2015 de 10h00 à 12h30** en salle Arago à l'IGN.

Liste de diffusion

Participants - Organisme	
Dominique Caillaud, président de la commission	Michel Segard (IGN)
Carole Lecomte (GéoNormandie)	Olivier Banaszak (ATIF/ACUF)
Cédric Ansard (GéoPicardie)	Pascal Lory (IGN /Mission CNIG)
Christian Quest (OSM)	Philippe Heroguer (EPF PPIGE)
Cyrille Goulard (DGFIP)	Pierre Pezziardi (SGMAP)
François-Xavier Maréchal (AITF)	Richard Mitanchey (CEREMA)
Frédéric Bronnimann (CFDT)	Pierre Vergez (IGN /Mission CNIG)
Marc Leobet (MEDDE/DRI)	Veronique Lemaire (IGN)
Marie-Louise Zambon (IGN/DPC)	Yves Riallant (AFIGEO)

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	08/04/2015	Les participants.	Commission animation Territoriale.
Validation	04/05/2015	D. Caillaud	Président

Compte rendu synthétique :

1. « Etat d'avancement des travaux sur le PCRS »

a. Point technique sur le standard PCRS après l'appel à candidature clos depuis le 13 mars.

Par Richard Mitanchey du CEREMA

Voir présentation:

http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/04/CNIG_PCRS_20150331.pdf

Au total, 265 commentaires, surtout techniques, ont été proposés, émanant principalement de collectivités. 80% de ces commentaires ont été retenus. Ils ont orienté de façon décisive le Plan Corps de Rue Simplifié, standard CNIG, qui devrait permettre à tous les utilisateurs de données urbaines à très grande échelle d'avoir une référence commune, c'est-à-dire un modèle de données et un catalogue de données communs.

Tous les cas d'utilisation ont été envisagés, même si ce sont surtout sur l'initialisation du PCRS et sa publication que les commentaires se sont focalisés. Le document sera complété puis approuvé dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite, dite procédure « du silence » (au niveau commission des données comme au niveau du CNIG). La publication officielle est prévue pour mai-juin 2015.

Description des éléments adoptés, les objets référents :

- Points de canevas,
 - Bordures et changements de revêtements,
 - Façades,
 - Proéminences du bâti,
 - Seuils,
 - Murs et socles de clotûres,
 - Piliers et piles de ponts,
 - Rails,
 - Haies et arbres alignements.
-
- Les affleurants ont été intégrés. Un point d'équilibre a été trouvé : ils seront simplifiés, sous forme symbolique ou par le tracé de leur contour.
 - L'utilité d'un habillage thématique (dénomination géographique, n° et nom de voies pour ERDF, hydrographie..) a été reconnu . Il pourra être ajouté localement suivant les besoins.
 - Le cas des images, utiles hors zone à urbanisation dense, n'a pas été approfondi, bien que le principe de leur intégration au PCRS soit tout à fait possible. Un approfondissement pourra être envisagé pour une version ultérieure du standard.

Par ailleurs, une demande existe pour traiter la toponymie superposée dans la rue sur l'espace public. Il faudrait la positionner ailleurs (sur le bâti ?), ce qui demande un travail non négligeable.

Ce qui a été mis en place, c'est un modèle adaptable à distribuer : c'est par exemple le cas des emprises (surfaciques, couloirs de tramway, ou casés). Chaque collectivité pourra utiliser le PCRS comme elle l'entend, du moment que la base devient partageable. La ville de Strasbourg a mis ses données en format PCRS. Cela permet par exemple de visualiser les 2 logiques d'affichage de la carte :

- Plus grand que 1/ 200 : accès aux classes de précision,
- 1/500 ou moins : style DT DICT.

Remarque :

- Le PCRS est un référentiel, il permet de créer un plan exploitable en DAO et par des SIG.
- Des expérimentations existent aussi sur des communes moins denses que celle de Strasbourg, comme en Vendée, et des résultats sont attendus pour septembre 2015. Il y a notamment plusieurs techniques à l'étude (nuages de points, marquages).

b. Point gouvernance sur le projet de protocole d'accord en cours de discussion

Par Yves Riallant, AFIGEO

Voir présentation :

http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/03/2015_04_03-CommissionDonnees_PCRS_CNIG-1.pdf

Dans le PCRS, il n'y a pas d'objectif de gestion, mais la création d'un format d'échange parce que les acteurs sont très nombreux et que la création d'un plan commun devait être accélérée. Chaque année l'absence d'un PCRS engendre des dépenses considérables qui se chiffrent en millions d'euros.

Il y a trois niveaux à considérer, des zones vierges de données, des zones déjà couvertes et des zones où les données vont être sujettes à d'importantes modifications (plans ERDF par exemple).

Le projet de protocole d'accord a été supervisé et validé par les services juridiques d'ERDF et de GRDF. On peut donc estimer qu'il est très avancé. Il a été écrit dans une double exigence de simplicité et de rapidité.

Les exploitants de réseaux ont besoin d'un fond de plan qu'ils n'auront pas à entretenir. La mutualisation des efforts servira à plusieurs niveaux, local et national, et au-delà des modèles économiques qui sont différents entre usagers.

Remarque :

- Si la réforme DT DICT a été le déclencheur, elle ne constitue pas le seul objectif du PCRS.
- La mise en place d'une infrastructure nationale reste à consolider.

2. « La Base Adresse Nationale, BAN : état des lieux, avancées concrètes, techniques et organisationnelles, depuis la lettre d'intention du 14 novembre 2014, place du CNIG dans le dispositif

Par Pierre Pezziardi, ETALAB, Michel Segard et Véronique Lemaire IGN

Un accès internet existe d'ores et déjà pour la BAN : <Adresse.data.gouv.fr>

Le site adresse.data.gouv.fr est développé par la mission ETALAB du Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP).

La BAN est coproduite en données et sources « ouvertes ». Puis, au fur et à mesure, des mises en production de services pourront être ajoutées.

Le 15 avril prochain sera signée la convention qui concrétisera les points suivants :

- Rôle et devoir du gestionnaire ; les parties désignent l'IGN en qualité de gestionnaire en charge d'héberger, d'éditer, d'administrer et d'assurer la maintenance de la BAN (l'IGN est désigné au départ, puis des évolutions seront possibles),
Il s'agit déjà de garantir les données, pour la Poste et ses outils de production. En effet, c'est tout le système d'adressage de la Poste qui va migrer vers la BAN, alors qu'il est aujourd'hui en simple synchronisation. Des outils sont créés pour cela.
- Double licence (gratuite ou payante), notamment OpenStreetMap France diffusera la BAN sous licence ODBI sur sa propre infrastructure,
- Un Comité de pilotage comprenant les membres fondateurs (ETALAB, IGN, La Poste, OSM) ainsi que des adhérents représentant les besoins des utilisateurs (10 places dont une pour le CNIG, à titre consultatif, et une pour le président de l'AMF, Association des Maires de France),
- Une communauté technique va en conduire le développement. Cette communauté technique est composée d'experts techniques désignés par les fondateurs et, en tant que de besoin, des experts techniques désignés par les adhérents. La communauté technique est habilitée à contribuer au code Open Source constitutif de la BAN et à exécuter des tests dans les environnements du gestionnaire.

Le cœur de la BAN est l'API, enrobée d'une large palette de services modulables, qui permettront de l'interroger et de la compléter par autant de guichets adaptés que de parties prenantes. Pour l'heure, les services accessibles sont :

- Un téléchargement de fichiers Adresse en licence double (payant pour les seuls industriels).
- Un Géocodeur open source : il a été développé par ETALAB et permet entre 1000 et 2000 géocodages/s sur une instance unique.
- L'IGN a lui-même d'autres services, des outils de consultation et d'amélioration, pour les contributeurs (SDIS), ou destinés aux mairies et EPCI candidats aux expérimentations, des démonstrateurs (extraction totale ou différentielles, validateur, listage d'adresse ou de noms de voiries).

Une soixantaine d'utilisateurs testent ces outils et font remonter leurs remarques.

Les premières interfaces de la BAN s'inscrivent véritablement dans un processus accompagnant la délibération des maires :

- L'extraction est accessible dans des formats variés (SHP, etc.),
- Les voies manquantes peuvent être signalées,
- Les zones de responsabilité des communes ou EPCI et les possibilités de dénominations sont en cohérence,
- Les mairies ajoutent les nouveaux noms à la BAN (Rappel : pour être opposables aux tiers, la délibération des Maires est nécessaire).

Remarque :

- Les données Adresse sont encore aujourd'hui imparfaites et un travail de qualification est à produire. Seule une fiabilité vérifiable donnera à la BAN le niveau de confiance nécessaire : le label « délibéré en mairie », devra être visible.
- Les données OSM (sous licence ODbL) seront intégrées en aval pour ne pas intégrer de données ODbL dans la BAN. Du point de vue de l'administration territoriale (AMF), les données enregistrées par le public peuvent apparaître comme « délicates » puisque tout un chacun pourra y saisir des noms de rue (les contributeurs sont cependant systématiquement identifiés). Les outils grand public seront adaptés à la nouvelle structure et les mécanismes restent à construire, dont le premier : l'outil de signalement.
- Puisqu'un accord existe désormais autour de cet outil unique, une importante communication est à produire pour permettre au public de voir clair entre les nombreux services en cours sur l'adresse (CSB, data.gouv.fr, OSM, Ripart, web part). Il s'agit aussi de montrer les effets bénéfiques de la mutualisation.
- L'identifiant unique, qui sera conforme à INSPIRE, est encore en chantier, même si ceux de la Poste sont très utilisés.
- Aucun opérateur téléphonique n'est encore partie-prenante de la BAN, pourtant la localisation des appels par adressage est un besoin certain.